



## Mauvais numéro de sécurité sociale

Par **Demandeuse**, le **01/10/2016** à **11:33**

Bonjour,

Ma soeur a travaillé dans une usine pendant 4 années avec un numéro de sécurité sociale dont le dernier chiffre n'était pas le bon.

Elle a entamé un dossier de retraite pour partir en fin d'année, mais la Carsat ne veut pas prendre en compte ces 4 années.

Elle a contacté un ancien directeur de cette usine qui lui a dit n'avoir conservé aucun document d'il y a près de 35 ans.

Elle a toutes ses fiches de paye ainsi que les certificats de travail qui vont avec.

Que peut-elle faire?

Merci

Par **goofyto8**, le **01/10/2016** à **16:16**

Bonjour,

Plusieurs questions avant de vous répondre

1) Si elle a demandé un récapitulatif de carrière à la Sécurité Sociale est-ce que ces 4 années sont notées "sans activité" avec 0 trimestre validé ?

2) Sur les bulletins de salaire correspondants à ces 4 années doit figurer un numéro d'assuré social. Est-ce le bon numéro ou un mauvais numéro ?

Par **morobar**, le **01/10/2016** à **17:49**

Hello @goofyot8

Vos réponses figurent intégralement et clairement dans la question posée.

[citation] est-ce que ces 4 années sont notées "sans activité" avec 0 trimestre validé ?  
[/citation]

et

[citation] mais la Carsat ne veut pas prendre en compte ces 4 années. [/citation]

Seconde interrogation:

[citation] Est-ce le bon numéro ou un mauvais numéro ?

[/citation]

et

[citation] dans une usine pendant 4 années avec un numéro de sécurité sociale dont le dernier chiffre n'était pas le bon. [/citation]

Il va falloir entamer un recours auprès de la CARSAT afin de produire bulletins de salaire et certificat de travail pour valider ces 4 années.

Le cas échéant, si votre épouse est en mesure de renouer des contacts, elle peut demander des témoignages de présence conforme à l'article 202 du code de procédure civile.

Par **Visiteur**, le **01/10/2016** à **19:23**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Votre soeur peut s'adresser au médiateur de la carsat.